



COMMUNE DE LE PORGE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°23- 66

POUR	20
CONTRE	0
ABSTENTION	0

OBJET : MODIFICATION DE L’AFFECTATION DES RÉSULTATS DE 2022
BUDGET TRANSPORTS SCOLAIRES

L’an deux mil vingt-trois, le vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la Commune du Porge, dûment convoqué le 20 septembre 2023, s’est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Madame Sophie BRANA, Maire.

Présents (16) : Sophie BRANA, Didier DEYRES, Anne-Sophie ORLIANGES, Philippe PAQUIS, Sylvain LAMOTHE, Christine GARRIDO, David FAURE, Nicolas FERET, Michel LAPEYRE, Marie-José LOPES NIEBORG, Lucia MARTA, Yohann PECHE, Constance SCHULLER, Sonia MEYRE, Corine SEGUIN, Elise MOURA.

Pouvoirs (4) :

Vanessa LABORIE-SALESSE..... pouvoir à Christine GARRIDO
Laure IVASKEVICIUS pouvoir à Philippe PAQUIS
Olivier MOURELON pouvoir à Sophie BRANA
Martial ZANINETTI pouvoir à Elise MOURA

Absents (3) : Guillaume BOUSBIB, Ingrid CONNESSON, Pierre HARROUARD

Nombre de Conseillers en Exercice : 23

Secrétaire de séance : Marie-José LOPES NIEBORG

RAPPORTEUR : David FAURE

Par délibération du 20 juin 2023, le Conseil Municipal a décidé de procéder à l’affectation des résultats 2022 du budget annexe des transports scolaires comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

. Résultat de l’exerciceexcédent 26 884,24 €
. Résultat reporté de l’exercice antérieurexcédent 88 688,25 €
. Résultat de clôture à affecter : (A1).....excédent 115 572,49 €

► **Besoin réel de financement de la section d’investissement :**

. Résultat de la section d’investissement de l’exercicedéficit - 198 000,00 €

. Résultat reporté de l'exercice antérieur.....excédent	45 169,77 €
. Résultat comptable cumulé.....déficit	- 152 830,23 €
. Dépenses d'investissement engagées non mandatées.....	0 €
. Recettes d'investissement restant à réaliser.....	0 €
. Solde des restes à réaliser	0 €
. Besoin de financement	152 830,23 €

› **Affectation du résultat de la section de fonctionnement :**

. Résultat excédentaire (A1)	115 572,49 €
. En dotation complémentaire en réserves : (Recette budgétaire au compte R 1068).....	115 000,00 €
. En excédent reporté à la section de fonctionnement (Recette non budgétaire ligne budgétaire 002 du budget N + 1).....	572,49 €

Considérant que la section d'investissement présente un besoin de financement de 152 830,23 €, il y a lieu d'affecter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement à l'article 1068, soit la somme de 115 572,49 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DECIDE d'affecter au compte 1068 (réserves) la somme de 115 572,49 €, en couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre seront les signatures.

La secrétaire de séance,

Marie-José LOPES NIEBORG




La Maire,

Sophie BRANA



La Maire,

. certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, qui sera affiché au siège de la collectivité.
. informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.